

Rapport d'activité 2018



PÔLE HABITAT CAO - CAES



Diaconat de Bordeaux
32 rue du Commandant Arnould
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 44 76 17
contact@diaconatbordeaux.fr
www.diaconatbordeaux.fr

Centre d'Accueil et d'Orientation Centre d'Accueil et d'Etude des Situations

1 Introduction

Pour l'Association le Diaconat de Bordeaux, l'ouverture des Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO) constitue la première expérience en ce qui concerne la prise en charge globale d'un public en demande d'asile.

Depuis avril 2016, de nombreux sites CAO ont été ouverts puis fermés. Mérignac a été une commune d'accueil avec le CAO Familles sur le Burck et Chemin Long (avril 2016-décembre 2017), puis le CAO Marne de 52 places hommes isolés (novembre 2016-mai 2017). Le site Robert et Yvonne Noutary à Bègles a connu également deux périodes de CAO (mai-septembre 2016, et avril-octobre 2017).

2018 a donc vu l'ouverture du CAO Godard, collectif de femmes isolées ou femmes avec un enfant et le déploiement de deux logements en diffus pour l'accueil de familles, soit un total de 33 places.

En juillet 2018, nous avons obtenu un agrément pour l'ouverture de 20 places de Centre d'Accueil et d'Examens des Situations (CAES). Nous les avons déployées sur 4 logements familles situés à Pessac, Bègles et Mérignac.

L'ensemble de ces sites et les accueils multiples que nous avons effectué nous ont permis d'enrichir notre expérience et notre expertise dans la prise en charge du public en demande d'asile, et notamment les ménages en procédure Dublin.

Il nous semble important de rappeler en quelques lignes ce que signifie la procédure Dublin. En effet, selon le règlement « Dublin III », un seul État membre est responsable de l'examen d'une demande d'asile dans l'Union européenne (UE). Selon ce règlement :

- si le ménage a fait une demande d'asile dans un autre État membre de l'UE, ce pays reste responsable de l'examen de sa demande d'asile (que la demande soit encore en cours d'examen ou rejetée) ;
- si le ménage n'a pas demandé l'asile ailleurs, le règlement « Dublin III » prévoit des critères examinés les uns après les autres qui permettront à la France de déterminer l'État responsable. À titre d'exemple, il peut s'agir de l'État qui a accordé un visa ou un titre de séjour, ou de celui par lequel le ménage est entré sur le territoire de l'UE et dans lequel il a été contrôlé en premier.

Au-delà d'offrir une prise en charge temporaire à ces ménages, nous nous sommes attachés à les accueillir dans le respect de leurs droits en nous assurant de leur compréhension de leur situation administrative et juridique.

2 Identification du service ou de l'établissement

Identification de l'entité juridique

Raison sociale : Diaconat de Bordeaux

N° SIRET : 38255018400016

Statut juridique : Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

Agréments :

- Habilitation Aide sociale CHRS : 26/11/1998
- Instruction RSA : 01/09/2009
- Ingénierie sociale et financière : 24/12/2010
- Intermédiation locative et gestion financière : 24/12/2010

Autres établissements appartenant à l'entité juridique :

- Centre d'Accueil d'Urgence Trégy
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale des Capucins et Mamré
- Service logement
- Service Logement Spécifique – CAO, et CAES
- Maisons relais Sichem et Bethel
- Service Social
- RHVS Study Hôtel

Identification du service ou de l'établissement

Nom : Service Logement Spécifique

Adresse : 31, rue Tastet – 33000 BORDEAUX

Tel : 05 56 17 81 70 Fax : 05 56 17 81 79 e-mail : pole.habitat@diaconatbordeaux.fr

Nombre de sites : 1 site collectif, 6 logements en diffus

Localisation des sites : Bordeaux Métropole

Nombre de places : 52 Durée de séjour : Durée de la procédure de demande d'asile

Public : Demandeurs d'asile

Identification des représentants de service ou d'établissement

Représentant de l'entité juridique : Philippe RIX

Fonction : Directeur général Tel : 05 56 44 76 17 e-mail : philippe.rix@diaconatbordeaux.fr

Représentante du Pôle Habitat : Juliette REMY

Fonction : Directrice Tel : 07 77 26 14 76 e-mail : juliette.remy@diaconatbordeaux.fr

Représentant du service Logement spécifique : David MAZURIER

Fonction : Chef de Service Tel : 07 77 26 15 08 e-mail : d.mazurier@diaconatbordeaux.fr

3 Les ressources humaines

L'équipe

L'équipe du Service Logement Spécifique – CAO/CAES dispose de compétences pluridisciplinaires et s'articule de la manière suivante :

- Juliette REMY, Directrice du Pôle Habitat, de formation Psychologue clinicienne et addictologue ;
- David MAZURIER, Chef de Service, de formation Conseiller en Economie Sociale et Familiale ;
- Lauriane CAPDEVILLE, Intervenante Sociale, Conseillère en Economie Sociale et Familiale ;
- Julie TROUVE, Intervenante Sociale ;
- Morgane RAGUENET-PRE, Intervenante Sociale, Juriste ;
- Elodie LAURA, Intervenante Sociale, Educatrice Spécialisée ;
- Tom FONCELLE, Intervenant Social ;
- Céline POTIN, Infirmière Diplômée d'Etat ;
- Noémie DE MUL : Maîtresse de Maison ;
- Jean-Michel LARROQUE : Animateur technique ;
- Sarah MAHAMOUDOU, Gina LACHOUA, Charlotte MIR, Assistantes Administratives en Gestion Locative Adaptée et Sociale.

Les mouvements de personnel

Julie TROUVE a été en congé maternité à compter du 31/08/2018 et de retour le 21/01/2019. Elle a été remplacée par Maurane GARDESSE, Intervenante Sociale/Juriste.

Noémie DE MUL a connu une période d'arrêt maladie. Elle a été remplacée respectivement par Eloïse TARET-DROUET et Marion GOSSARD.

Morgane RAGUENET-PRE a accédé au poste à mi-temps de Coordinatrice du Service Mineurs Non Accompagnés. Afin de compléter son absence sur le Service, Marlène LOCQUE, Conseillère en Economie Sociale Familiale a été recrutée.

Tarik BELLEFQIH, précédemment Intervenant Social/Juriste sur le Service, est passé à temps plein sur ses fonctions de Coordinateur du couloir humanitaire FEP et de Coordinateur des bénévoles du Diaconat de Bordeaux.

4 La vie institutionnelle/Thématique

Le conseil de la vie sociale (Participation des usagers)

Dans le cadre de la prise en charge des femmes isolées ou avec un enfant au sein du collectif de Godard, nous organisons des réunions collectives avec les résidentes. En effet, la vie en collectivité et le partage du quotidien nécessite la mise en place de temps d'échange afin de permettre aux résidentes et à l'équipe de pouvoir s'exprimer sur le fonctionnement du centre. Ainsi, ces réunions sont l'occasion pour les résidentes d'aborder les points de dysfonctionnement au sein du centre, les difficultés rencontrées dans la dynamique du groupe, l'organisation de la vie collective et les points à valoriser. Pour l'équipe, cette instance permet de réadapter les règles de fonctionnement du centre, de réguler les tensions, et de donner des informations diverses.

Les ateliers, les activités

En 2018, nous avons ouvert un dispositif femmes isolées ou avec un enfant. Ce type d'accueil, spécifique, nous a permis de continuer à affiner notre expertise en termes d'accueil de ce public.

D'origines et de nationalités diverses, un collectif de 18 places s'est donc créé et a entraîné un brassage culturel diversifié et enrichissant.

Nous avons pu constater que la solidarité n'a pas de couleur et que la barrière de langue ne constitue pas un frein pour l'entraide.

Des moments de joie (obtention de la protection internationale, naissances) et de peines (déboutées du droit d'asile, transferts de dublinées) ont ponctué le quotidien des résidentes et de l'équipe éducative. La gestion des conflits, les différences culturelles, l'adaptation des modes de vie sont également des notions qui ont animé régulièrement ce lieu d'hébergement. Ainsi, afin de réunir le collectif, de permettre aux résidentes de s'évader des angoisses et traumatismes vécus, de nombreuses activités ont vu le jour : sorties plage, participation aux manifestations de la ville de Bordeaux, ateliers cuisine, dessin, danse, etc.

Un lieu d'hébergement prenant et enrichissant qui continuera d'accueillir et de partager du fait de la pérennisation du site en Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA).

5 L'activité

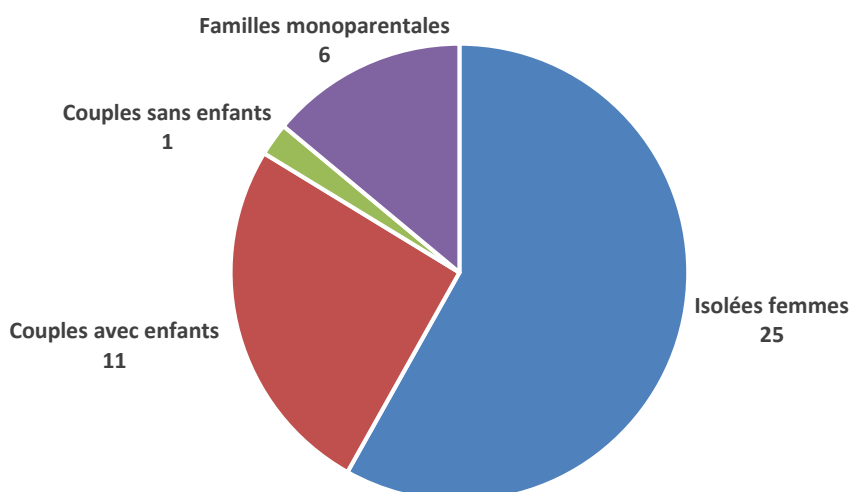
Les effectifs

Nombre de ménages accueillis en 2018

Nombre de ménages présents au 31/12/2018	28
Nombre de ménages entrés dans l'année	43
Nombre de ménages sortis dans l'année	16
Nombre de ménages orientés vers le service dans l'année	43

Au cours de l'année 2018, 43 ménages ont été orientés vers les dispositifs CAO/CAES du Diaconat de Bordeaux ce qui indique une certaine fluidité des dispositifs et qui corrèle avec leur objectif : proposer un hébergement temporaire en vue d'une orientation adaptée à la procédure de demande d'asile des ménages accueillis.

Détail des ménages accueillis en 2018



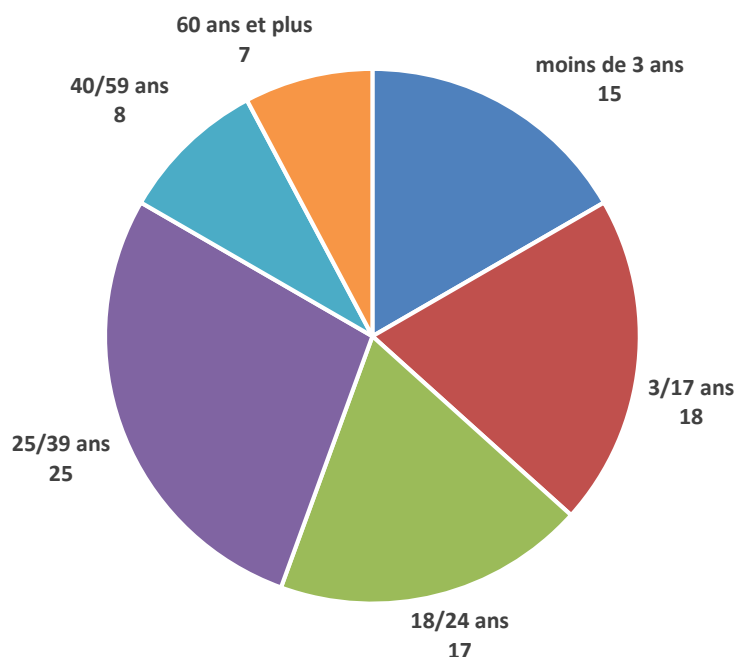
Nous pouvons noter que 58% des ménages accueillis sont des femmes isolées. Cela s'explique par l'existence du collectif femmes isolées ou femmes avec un enfant du CAO Godard.

Les ménages avec enfants représentent, quant à eux, 40% des ménages accueillis.

Par ailleurs, ces dispositifs n'étaient pas destinés, pour 2018, à l'accueil d'hommes isolés.

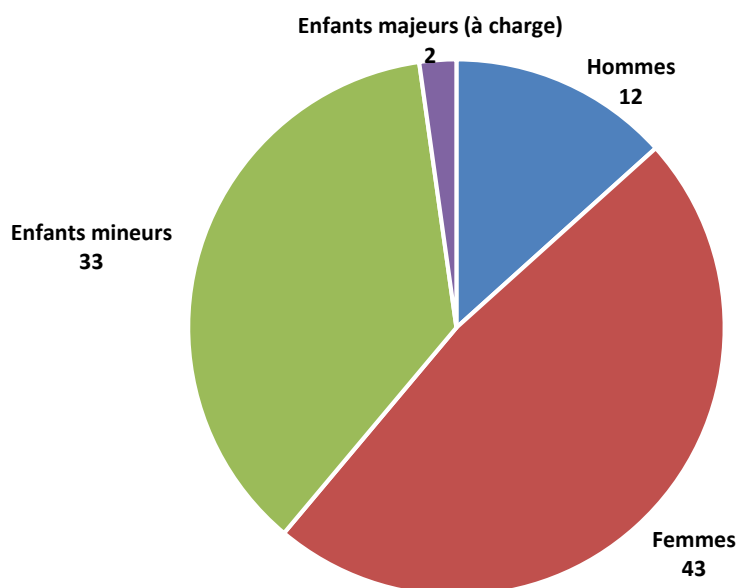
Les caractéristiques des publics

Âge des personnes accueillies

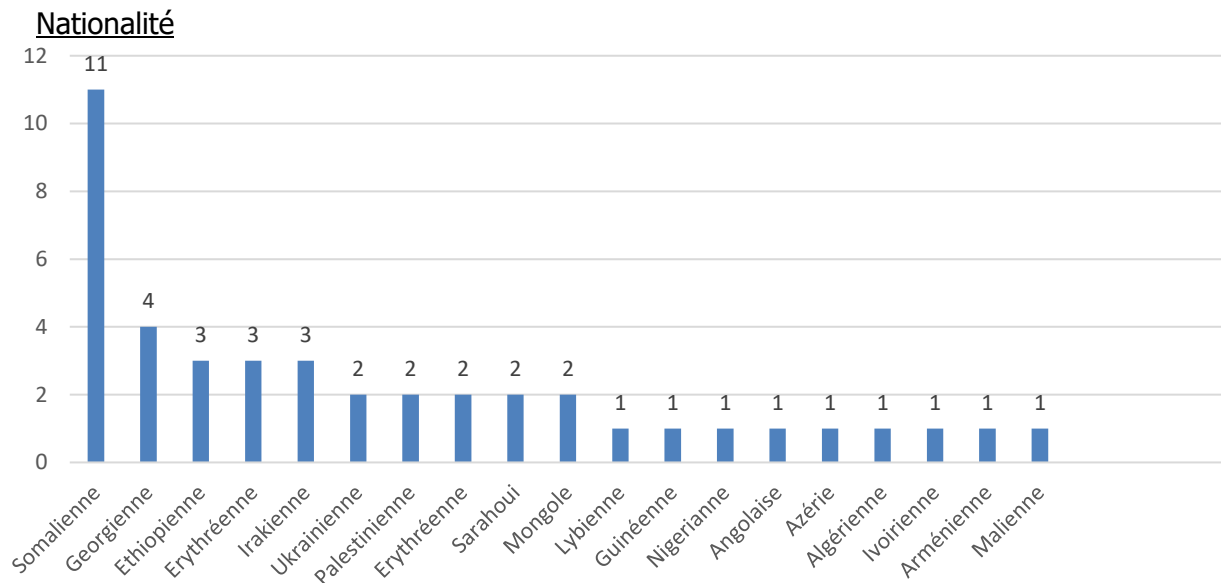


Nous constatons que plus d'un tiers (36%) des personnes accueillies en 2018 sont mineures. En effets, les couples avec enfants ont souvent été des familles nombreuses. Cela a donc une influence considérable sur la moyenne d'âge de personnes accueillies (15 ans).

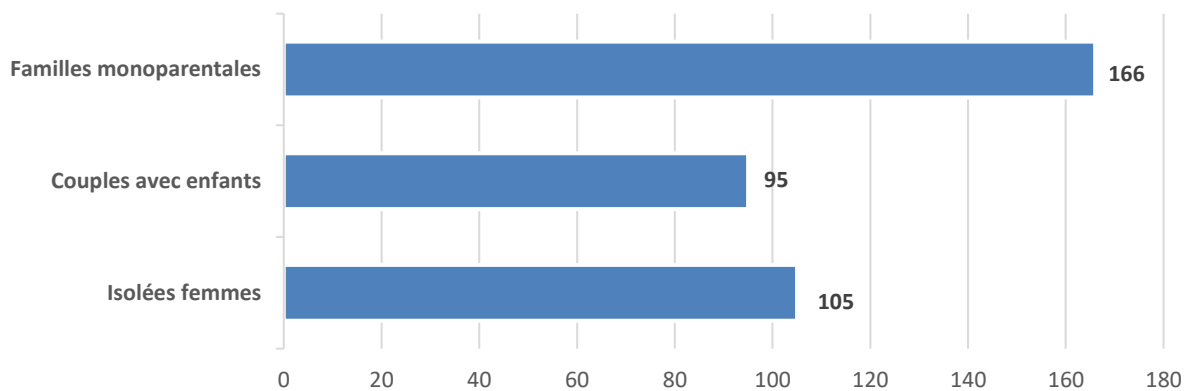
Typologie des ménages



En raison de l'existence du collectif de femmes, 48% des personnes accueillies en 2018 sur les dispositifs CAO/CAES sont des femmes.



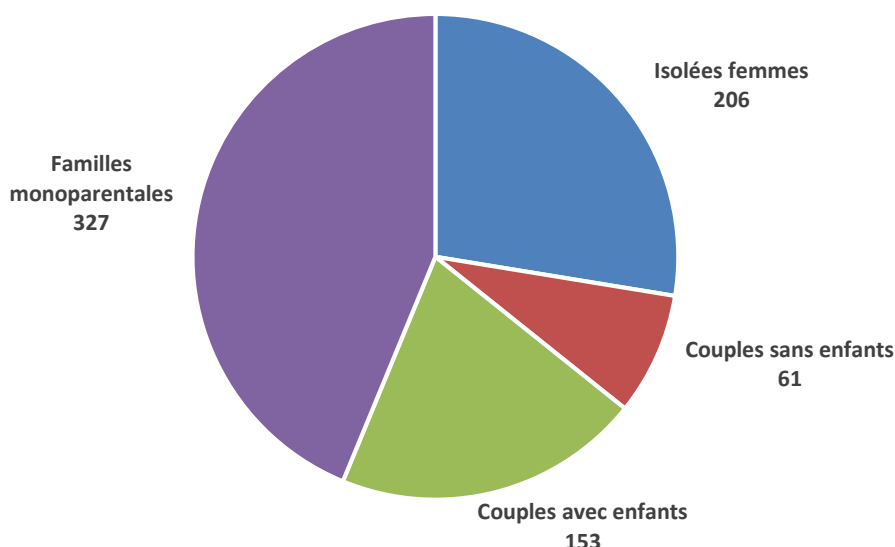
Durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2018



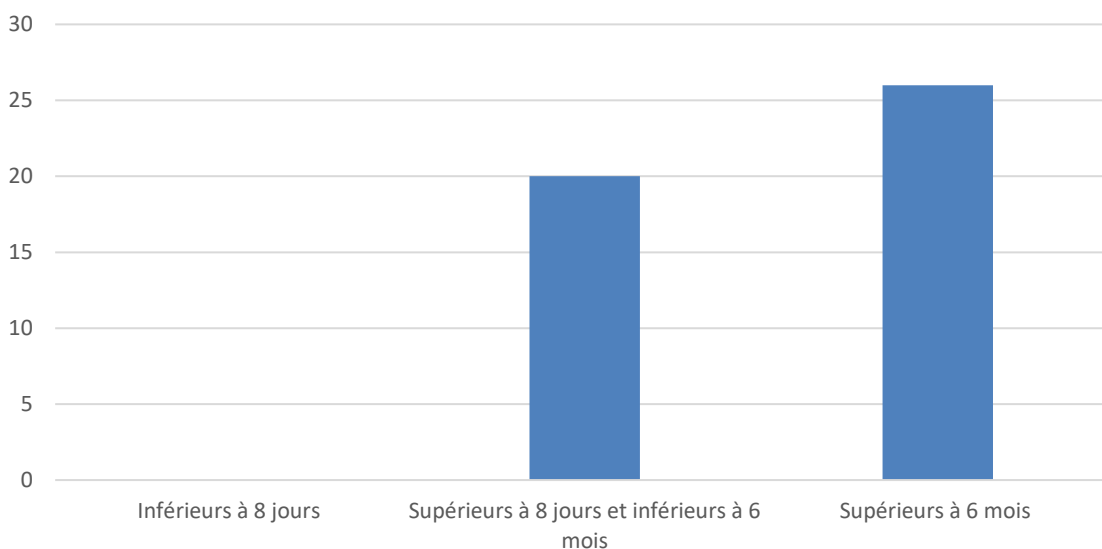
Nous observons que le séjour des personnes sorties en 2018 dure en moyenne 166 jours, soit environ 5 mois et demi.

Les couples avec enfants sont les ménages dont les séjours sont les plus courts, notamment du fait des disponibilités plus nombreuses en CADA pour les familles.

Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2018



La durée de séjour importante des familles monoparentales ou encore des femmes isolées s'explique notamment par le changement de la procédure d'asile durant leur hébergement. En effet, ces ménages ont, pour la plupart, intégré le dispositif en procédure Dublin et sont passés en procédure normale par la suite. Ainsi, ces délais administratifs entraînent des durées d'hébergement plus importantes.



Les 20 ménages ayant eu une durée de séjour inférieure à 6 mois sont, pour la majorité, ceux qui ont été orientés en CADA sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine.

Pour les 26 ménages dont la durée de séjour est supérieure à 6 mois, cette dernière est due à la durée de la procédure de demande d'asile : passage de procédure Dublin à normale, non maîtrise des délais de convocations OFPRA, de réponses OFPRA, de convocations CNDA, de réponses CNDA.

L'accompagnement social

Admissions

100% des ménages ont été orientés par l'Office Français de l'Intégration de l'Immigration via le DNA. Les motifs principaux d'accès à notre dispositif d'hébergement sont les suivants :

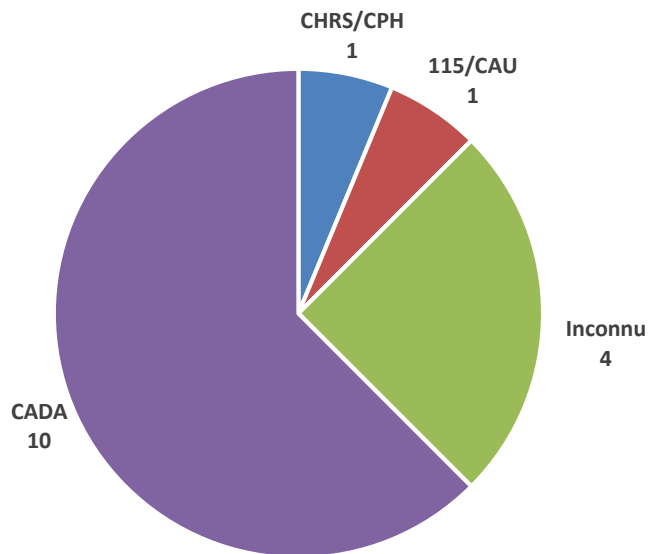
- Absence de logement/hébergement ;
- Accès aux droits ;
- Situation administrative (demande d'asile) ;
- Situation de vulnérabilité liée à l'exil.

Accompagnement santé

Chaque ménage ayant intégré les dispositifs CAO/CAES a bénéficié d'un rendez-vous individuel avec l'Infirmière du service. Ainsi, une évaluation de la situation de santé de chaque personne a été effectuée afin de mettre en place, ou d'assurer, la continuité du parcours de soin.

Des collaborations étroites et régulières ont lieu avec les Permanences d'Accès aux Soins de Santé et l'Equipe Mobile de Psychiatrie Précarité. Pour les bénéficiaires de la Protection Universelle Maladie (PUMa) et la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C), un réel travail est effectué pour les orienter vers les médecins généralistes des secteurs d'hébergements.

Orientation à la sortie des ménages accueillis en 2018



62% des ménages qui ont quitté le dispositif CAO/CAES en 2018 ont été orientés en CADA. En effet, l'objectif de ces deux dispositifs étant de proposer un hébergement temporaire pour trouver une solution de sortie adaptée à la procédure d'asile, les orientations en CADA ont donc été effectuées par l'OFII de Bordeaux et ont concerné des ménages en procédure normale.

Les sorties inconnues concernent la fin de prise en charge des ménages du fait de leur procédure Dublin (Transfert vers pays responsable de leur situation administrative).

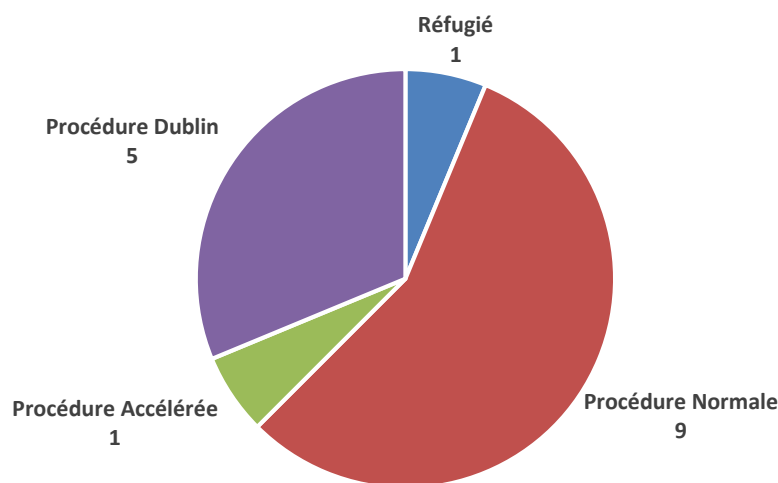
6 Eléments spécifiques du service

Le parc du CAO et du CAES

Le parc du CAO et du CAES est composé de 7 logements (dont un foyer collectif) sur Bordeaux Métropole. Sa typologie se décline de la manière suivante :

- 1 collectif de 18 places
- 2 T3
- 2 T4
- 2 T5

Situation administrative des 16 ménages sortis du CAO et du CAES en 2018:



Comme vu précédemment, la majorité des ménages sortis étaient en cours demande d'asile (normale, accélérée) et ont accédé à un CADA.

7 Conclusion

Au cours de cette année, 90 personnes ont été accueillies sur les dispositifs CAO et CAO. Au sein de ce lieu de transition dans leur parcours d'immigration, ces personnes bénéficient ou ont pu bénéficier d'une prise en charge bienveillante dans le respect de leurs droits.

Il est important de souligner que le professionnalisme et l'implication dont a fait (et fait) preuve l'équipe éducative afin de mener à bien ses missions permet de garantir une bienveillance quotidienne. La reconnaissance que peuvent manifester les personnes accueillies nous laisse penser que la prise en charge proposée est adaptée et conforme aux attentes des personnes.

Fort d'un exercice 2018 réussi et convaincant concernant la gestion des dispositifs CAO et CAES, 2019 verra la transformation de ces 52 places en Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile et le financement de 51 places supplémentaires. Au total, nous disposerons d'une capacité d'accueil de 103 places pour un public mixte : femmes isolées, familles monoparentales, hommes isolés, familles.